

Les conditions économiques occuperont pour leur part une place déterminante dans la conjoncture qui influera sur l'ampleur et la nature des activités consulaires des années 80. L'escalade des prix du pétrole aura certainement un effet d'entraînement sur le tarif des voyages au cours des prochaines années. Ce facteur, conjugué à toute faiblesse persistante du dollar canadien par rapport aux autres devises, entraînera sans doute une réduction du niveau des voyages à l'étranger - ou tout au moins contribuera à le stabiliser - au cours des deux ou cinq prochaines années, et en outre modifiera la nature de la clientèle et des itinéraires. Les statistiques provisoires de l'Office du tourisme du Canada pour 1979 et 1980 indiquent un déclin, par rapport à 1978, du nombre de personnes qui se rendent à l'étranger, et certains changements de destination.

À long terme, on peut projeter qu'une production accrue de carburants non conventionnels aura pour effet de stabiliser dans une certaine mesure le coût des voyages et que, par ailleurs, l'augmentation des investissements étrangers au Canada entraînera le raffermissement du dollar canadien. Il n'est donc pas impossible que ces deux facteurs conjugués engendrent vers le milieu de la décennie une reprise de la croissance soutenue des voyages à l'étranger, constatée à la fin des années 60 et au début des années 70. Tout fléchissement de la demande de certains genres de services consulaires dans l'immédiat pourrait donc être d'assez courte durée.

L'augmentation des services offerts aux voyageurs par le secteur privé constitue une autre tendance qui ira probablement en s'accroissant au cours des années 80. Dans un contexte de vive concurrence, on peut s'attendre à ce que les agences de voyage étendent la gamme de leurs services, ce qui devrait éviter à leur clientèle le besoin de recourir à certains services consulaires. Les assureurs offrent et continueront sans doute d'offrir un choix plus vaste de polices d'assurance en vue de protéger les voyageurs contre divers risques, ce qui pourrait avoir pour effet de réduire, dans une certaine mesure, le besoin de certains genres d'assistance consulaire. Par ailleurs, il se peut que l'amélioration des services bancaires internationaux se traduise, au niveau du ministère, par une réduction du nombre de transferts de fonds pour le compte de Canadiens.

La montée en flèche ces dernières années du coût des services sociaux que doit supporter le gouvernement fédéral, la nature non-discriminatoire de ces services et l'étroite marge de manoeuvre fiscale que ces charges laissent au gouvernement portent à croire que les instances fédérales hésiteront beaucoup, au cours des années 80, à permettre toute nouvelle croissance du secteur des services sociaux sur demande. Le Ministère ne peut donc pas compter sur la levée prochaine des actuelles mesures d'austérité en ce qui concerne les services consulaires: tout au contraire, il doit s'attendre à devoir persévérer dans ses efforts pour limiter le coût de son programme consulaire, sans pour autant entraver la réalisation de ses objectifs consulaires.